

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**Arrondissement
de Lyon**

Métropole de Lyon

République Française

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES**

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
art. 16 Code Municipal : **35**

en exercice : **35**

qui ont pris part à la
délibération **35**

Séance du 15 décembre 2022

Liste des délibérations publiée le 23 décembre 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 décembre 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour
de la séance : 35

Présidente : Mme Véronique SARSELLI

Secrétaire : M. Benjamin VINCENS-BOUGUEREAU

Secrétaire auxiliaire : M. Claude ROIRE,

Directeur général des services

OBJET

8

**Débat d'Orientations
Budgétaires 2023 et rapport
sur l'égalité femme-homme**

Membres présents : Mmes et MM. SARSELLI, BAZAILLE, MOUSSA, BARRELLON, GIORDANO, RODRIGUEZ, GOUBET, NOVENT, BOIRON, CAUCHE, BARRIER, DUMOND, GUERINOT, FUSARI, ASTRE, ESCOFFIER, ROSAIN, PASSELEGUE, CHOMEL de VARAGNES, MOREL-JOURNEL (à partir du rapport n°2), VINCENS-BOUGUEREAU, VIEUX-ROCHAS, LATHUILIÈRE, REPLUMAZ, MIHOUBI, GUO, GILLET, MAMASSIAN, SCHMIDT, de PARDIEU,

Membres excusés : Mme et MM. AKNIN (pouvoir à Mme SARSELLI), MOMIN (pouvoir à Mme BAZAILLE), JACOLIN (pouvoir à Mme MOUSSA), FUGIER (pouvoir à M. ESCOFFIER), DUPUIS (pouvoir à M. BARRELLON).

Madame le Maire, explique que le Débat d'orientation budgétaire, prévu par le Code général des collectivités territoriales, a lieu dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif et fait l'objet d'une délibération. Il est l'occasion d'apprécier la situation financière de la collectivité, de se projeter sur les années à venir, d'intégrer les contraintes socio-économiques et de fixer un cadre financier permettant le plein exercice des compétences communales ainsi que la mise en œuvre du projet de territoire.

SOMMAIRE

PARTIE I – LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER DU BUDGET 2023

A/ LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ÉCONOMIQUE

B/ CONTEXTE DES FINANCES PUBLIQUES

PARTIE II – LA RÉTROSPECTIVE

A/ LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

B/ LA SECTION D'INVESTISSEMENT

C/ RÉSULTATS PRÉVISIONNELS DE FIN D'EXERCICE 2022

PARTIE III – PERSPECTIVES, STRATÉGIE FINANCIÈRE ET ORIENTATIONS DU PLAN DE MANDAT 2022-2026

A / UN MANDAT POUR UN ART DE VIVRE FIDESIEN

B/ LA STRATÉGIE FINANCIÈRE DU PLAN DE MANDAT

C/ LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2023

ANNEXE : Rapport sur la situation en matière d'égalité hommes/femmes

PARTIE I – LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER DU BUDGET 2023¹

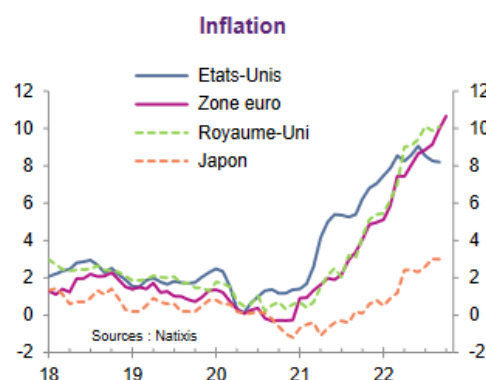
A/ LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ÉCONOMIQUE

1. Perspectives économiques

- *un contexte économique tendu : inflation et ralentissement de la croissance*

Au début de l'année 2022, les perspectives de reprise économique étaient encourageantes. La sortie de la pandémie était effective. La Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE) prévoyaient une croissance entre 4 et 5 % pour la zone Euro. Si les signes de reprise s'accompagnaient de tensions sur les chaînes de production, l'approvisionnement et le recrutement, ce phénomène devait rester conjoncturel. Or, la guerre en Ukraine, déclarée le 24 février 2022 a accru les tensions sur les prix concernant les produits alimentaires et l'énergie, particulièrement le gaz. De plus, la mise en œuvre de périodes de confinement en Chine entraîne une poursuite des risques sur les marchés des biens. Ces changements du contexte international ont rendu la croissance, plus fragile, et l'inflation, forte et durable.

Fin 2022, dans le monde entier l'inflation a atteint des sommets non vus depuis plusieurs décennies. Elle atteint les 10 % en zone euro, 6,2 % pour la France. La situation est également critique au Royaume-Uni, qui subit une hausse des coûts énergétiques n'arrivant pas à être endiguée.



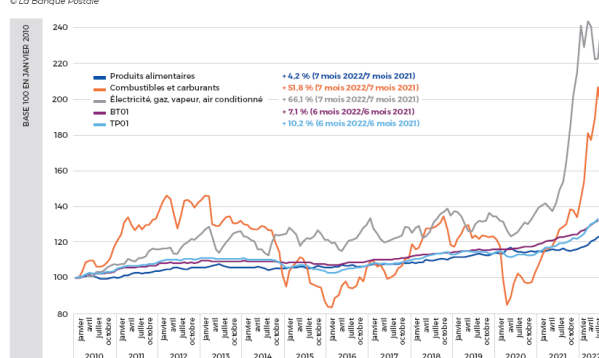
En France, l'année 2022 est plus terne en matière de croissance que prévu. Toutefois, après un rebond constaté au deuxième trimestre (+0,5%), l'activité française a continué de résister. L'inflation est élevée, mais inférieure à celle de la zone euro. La hausse des prix n'avait pas atteint un tel niveau depuis le milieu des années 80. Après avoir ralenti en août et septembre (5,9%) l'inflation repart à la hausse en octobre (6,2%). Cette hausse provient principalement de l'accélération des prix de l'énergie, de l'alimentation et des produits manufacturés.

Le pouvoir d'achat des ménages français est en baisse (-1,8 % au premier trimestre 2022). Cela a conduit à des renégociations salariales, des revalorisations du SMIC, du point d'indice des fonctionnaires et certaines prestations sociales. Les prix à la production devraient rester à des niveaux élevés tant que les problèmes d'approvisionnement d'énergie persistent.

L'indice des prix à la consommation est en constante augmentation entre octobre 2020 et octobre 2022.

Évolution de certains indices de prix impactant la dépense locale

© La Banque Postale



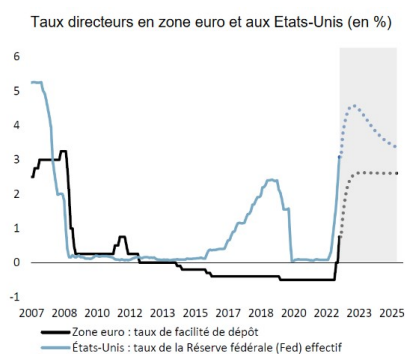
Le gouvernement acte les prévisions de croissance suivantes au Projet de Loi de Finances 2023 : il anticipe une croissance mesurée de +2,7 % en 2022 (contre 6,8 % en 2021) et +1 % en 2023. Il anticipe également un ralentissement de l'inflation pour 2023 : 5,3 % en 2022 (contre 1,6 % en 2021) et 4,2 % en 2023 . Les prévisions pour les années à venir sont abaissées.

Prévisions de croissance (évolution du PIB en %)	Prévisions pour 2022 (effectuée en n-1)	Prévisions clôture 2022 (effectuées automne 2022)	Prévisions 2023 (effectuées automne 2022)
---	--	--	--

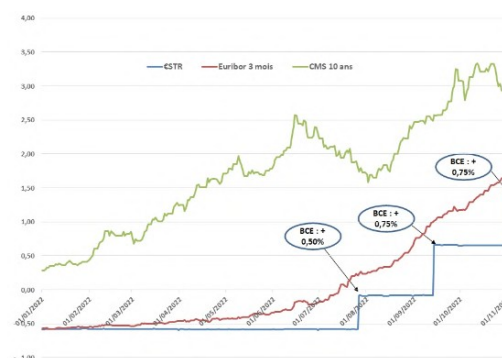
¹Sources : Finances actives / Cabinet SIMCO / Caisse d'épargne / CNFPT / Gazette des communes / FMI – OCDE / La Banque Postale

<u>Économie mondiale</u>			
FMI	4,9 %	3,2 %	2,7 %
OCDE	4,5 %	3,1 %	2,2 %
<u>Zone €</u>			
FMI	4,30 %		
OCDE	4,6 %		
Banque Centrale Européenne (BCE)		3,10 %	0,90 %
<u>France</u>			
FMI	3,9 %		
OCDE	4 %		
Banque de France		2,60 %	Entre + 0,80 % et -0,50 % (récession)
Projet Loi de Finances 2023		2,7 %	1 %

La politique monétaire conduite par les banques centrales s'est adaptée à ce contexte de ralentissement économique par une action régulatrice et une intervention sur les taux d'intérêts, historiquement stabilisés à des niveaux très bas. Après une longue période de stabilité, la Banque Fédérale Américaine enclenche une hausse dès mars 2022 des taux d'intérêts (+0,25%). Elle décidera de 6 augmentations de taux en 2022 pour atteindre 4 % en fin d'année. En zone euro, une première hausse a été décidée en juillet 2022 (+0,50%), suivie de deux autres de +0,75 % chacune cet automne. L'impact de la politique monétaire se ressent aussi sur les principales références de marché de la zone Euro telles que le coût de la liquidité à court terme Euribor et les taux variables SWAP.



Sources : Bloomberg, calculs de la Banque de France (dernières données au 3 octobre 2022).



- *Le marché du travail est toujours en mutation :*

Le taux de chômage en France est resté stable au premier semestre 2022 (7,2%) dans un contexte de forte demande sur le marché du travail. La part des entreprises françaises rencontrant des difficultés de recrutement en octobre 2022 a atteint des niveaux inédits dans les grands secteurs de l'économie. En effet, 81 % des entreprises de l'industrie manufacturière sont concernées, 67 % dans les services et 82 % dans le secteur de la construction.



B/ FINANCES PUBLIQUES

1. Contexte des finances publiques

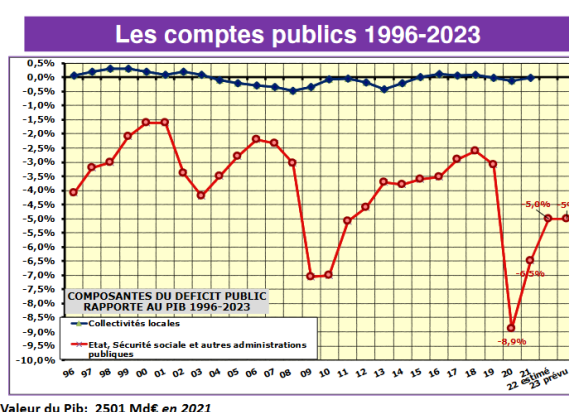
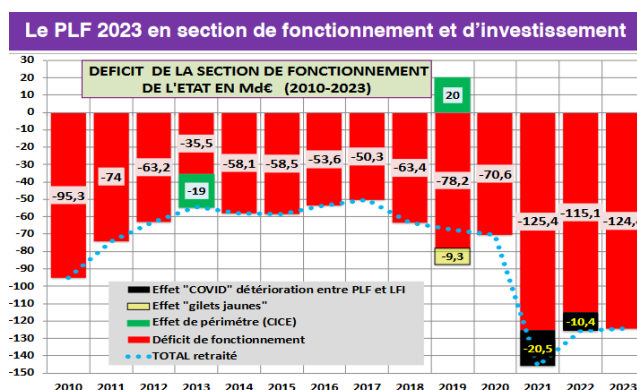
- *Rappel des derniers éléments de contexte sur les finances publiques :*
 - 2018-2020 : contractualisation avec les collectivités sur une baisse des dépenses et de la dette locale
 - 2018-2023 : suppression progressive et totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales
 - 2020-2021 : choc économique et social induit par la crise sanitaire
 - 2021 : Suppression de 10,5 Milliards d'€ d'impôts locaux de production (dont CVAE pour la part régionale)

Les nouvelles réformes, qui n'impactent pas la commune, sont celles de la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises et le nouveau « Pacte de Confiance » prévu dans l'article 40 du PLF et dont la trajectoire de réduction des dépenses est inscrite dans la loi de programmation des finances publiques 2023-2027. Le PLF 2023 instaure un objectif prévisionnel de réduction des dépenses pour les collectivités dont les Dépenses Réelles de Fonctionnement dépassent 40 Millions d'€ (nouveau Pacte de Confiance). Ce pacte de confiance vise au redressement des comptes publics. L'objectif est national et se fixe par rapport à l'inflation prévue. Les dépenses ne doivent pas évoluer de façon supérieure au chiffre de l'inflation moins 0,5 points. L'État analysera globalement la réussite de l'objectif. En cas de dépassement, des accords de retour à la trajectoire seront conduits avec les collectivités ciblées.

- Le Budget de l'État 2023 s'inscrit toujours en déficit dans son PLF 2023 :

Le déficit de fonctionnement du budget de l'État présenté au PLF est à 124,4 Milliards d'euros (soit + 1,1 Milliard par rapport aux déficits prévisionnels des PLF 2022 modifiés). Avec comptabilisation de la section d'investissement, le déficit prévisionnel global du budget de l'État se fixe à 158,5 Milliards d'euros. En comptabilisant les remboursements d'emprunts nets (intérêts et capitaux dans un contexte d'augmentation des taux d'emprunt de l'État) il faudrait, pour que l'État respecte les normes d'équilibre, ajouter 266 Milliards d'euros d'impôts nationaux.

Concernant les prévisions de clôture 2022, l'État projette un solde d'exécution 2022 à – 172,6 Milliards d'euros de déficit (contre – 169,70 € en 2021). Le stock de dette publique (cumul de dettes) se stabilise entre 2022 et 2023 à 112 % du PIB. Sur ce critère, la France est 23^{ème} sur les 27 pays membres de l'Union Européenne, la moyenne de l'UE étant à 88 %. Concernant le déficit public (solde annuel négatif du budget de l'État), il se chiffre à 6,5 % du PIB en 2021 (contre 8 % en 2020). La France est au 20^{ème} rang des pays de l'Union européenne.



- La situation financière des collectivités s'était améliorée ces dernières années, mais l'inflation génère une augmentation des dépenses qui fragilise les équilibres

Les collectivités locales, dans leur ensemble, avaient réussi, lors des exercices précédents, à reconstituer leurs marges de manœuvre financières. Le fonds de roulement 2021 était en hausse ainsi que le niveau de trésorerie. Toutefois, une contraction de l'épargne brute est visible dans les prévisions de clôture fin 2022. Les dépenses de fonctionnement 2022 sont fortement alourdies par une inflation record. Avec une croissance de 4,9 % par rapport à 2021, celles-ci enregistrent leur plus fort taux d'évolution depuis près de 15 ans. Les charges à caractère général (+11,6%) sont directement impactées par le contexte inflationniste : énergie, fournitures, petits équipements, entretien et réparation. Les charges de personnel (+4,1 %) intègrent les différentes décisions gouvernementales sur les traitements des fonctionnaires : revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet 2022, revalorisations des carrières et des rémunérations des agents de catégorie C, alignement du traitement minimum sur le SMIC, amélioration du début de carrière des agents de catégorie B, reconduite de la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA).

L'augmentation des recettes, outre la reprise des services publics après la crise sanitaire, est dû en 2022 aux recettes fiscales, du fait notamment de la revalorisation forfaitaire des bases de 3,4 %, qui prend en compte l'inflation dans son calcul. Les communes connaissent une augmentation de leurs recettes réelles fiscales de 4 % (entre 2021 et 2022). Le produit des droits de mutation à titre onéreux se stabilise en 2022. Le premier semestre est resté dynamique mais une décreue s'annonce compte tenu de la remontée des taux d'intérêt sur les transactions immobilières.

Concernant l'investissement, il progresse comme en 2021 (+6,9%). Les opérations de travaux subissent les augmentations de prix.

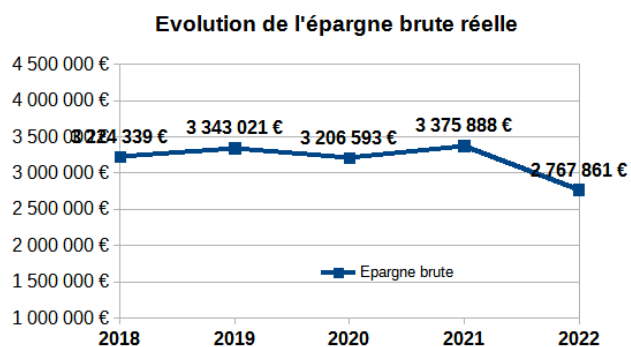
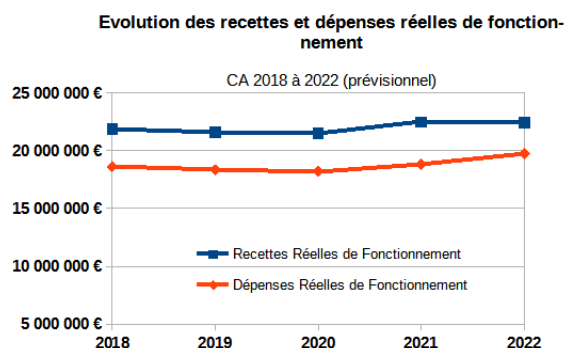
2. Les dispositions principales du Projet de Loi de Finances 2023

L'État instaure un filet de sécurité à l'été 2022 et reconduira le dispositif pour 2023 avec quelques ajustements. Les conditions de l'éligibilité sont cumulatives :

- avoir un taux d'épargne brute 2021 (montants constatés au CA) inférieur à 22 %,
- avoir une baisse de l'épargne brute supérieure à 25 % entre 2021 et 2022,
- avoir un potentiel financier inférieur au double de la moyenne de la strate

La chute de l'épargne brute doit être majoritairement due à la hausse des coûts de l'électricité, du gaz, des produits alimentaires et de l'application des revalorisations sur le traitement des fonctionnaires.

La commune de Sainte-Foy-lès-Lyon n'apparaît pas éligible à ce dispositif malgré une dégradation de son épargne brute due au contexte inflationniste (prévision -18%).



Selon les estimations actuelles de la DGFIP, environ 6 000 bénéficiaires sont éligibles au filet 2022, ce qui ne représente pas tout à fait 20 % des collectivités potentiellement éligibles.

Le filet de sécurité est reconduit sur 2023 (article 14 du PLF) mais ne concernera que la compensation des dépenses d'énergie et d'alimentation. Il faudra cumuler :

- une baisse de l'épargne brute supérieure à 25 % en 2022 et 2023
- une augmentation des dépenses d'énergie, d'électricité et de chauffage entre 2022 et 2023 supérieures à 60 % de l'augmentation des Recettes Réelles de Fonctionnement.
- Un potentiel financier par habitant inférieur à 2 fois la moyenne de leur strate pour les communes

La dotation sera égale à 50 % de la différence entre l'augmentation des dépenses d'énergie, d'électricité et de chauffage et 60 % de l'augmentation des RRF.

La loi de finances 2023 maintient l'indexation du calcul du coefficient de revalorisation des bases fiscales sur l'inflation. La perspective est de l'ordre de 7 %, ce qui constitue un levier d'équilibre budgétaire pour les collectivités qui doivent aussi intégrer la modulation du coefficient correcteur de compensation de la Taxe d'habitation.

Au niveau des concours d'État :

Les concours de l'État aux collectivités sont prévus en augmentation dans son PLF 2023 (+2,9 % à périmètre constant).

Ils se répartissent entre :

- la fiscalité transférée et le financement de la formation professionnelle (109 Milliards d'€)
- les dégrèvements d'impôts locaux et amendes (68,8 Milliards d'€)
- les prélèvements sur recette ; la TVA transférée pour les régions et les crédits du ministère « Relations avec les Collectivités Territoriales - RCT ». Ces types de concours constituent l'enveloppe normée, ils sont augmentés de 48,49 Milliards d'euros à 53,15 milliards d'€. Ils comptabilisent principalement : la Dotation Générale de Fonctionnement, la Dotation Générale de Décentralisation, la Dotation d'Équipements aux Territoires Ruraux, la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, le Fonds de Compensation sur la TVA, le Transfert de TVA, les compensations d'exonérations fiscales ...

Particulièrement pour la DGF, les dispositifs de péréquation sont accrus, par le biais notamment de l'application de la réforme des indicateurs :

- Le Potentiel fiscal est un indicateur de richesse fiscale, correspondant à la somme que produiraient les taxes directes de la collectivité si l'on appliquait aux bases le taux moyen national d'imposition. Il mesure la capacité qu'a la collectivité de lever des produits fiscaux sur son territoire .
- Le Potentiel financier correspond au potentiel fiscal majoré de la dotation forfaitaire perçue par les communes.
- L'effort fiscal permet de mesurer la pression fiscale exercée sur le territoire de la collectivité. Il est constitué du rapport entre les produits fiscaux levés sur le territoire de la commune et le potentiel fiscal.

La ville de Sainte-Foy-lès-Lyon est pénalisée par les mécanismes de péréquation. En recettes, la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) ne va plus être perçue. En 2022, dernière année d'éligibilité, celle-ci représente près de 70 000 €. En dépenses, le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est une contribution d'environ 245 000 € par an et en recette d'environ 2 800 € par an.

Rappel des modifications dans le calcul du **potentiel fiscal** :

- intégration de la TVA n-1 perçue par l'EPCI répartie au prorata de la population de la commune (au lieu du produit de TH de l'EPCI réparti au prorata de la population de la commune)
- Intégration de la moyenne des DMTO des trois dernières années, ce qui n'est pas favorable à la commune (coût élevé du marché de l'immobilier sur le territoire)
- la TLPE
- la Taxe sur les pylônes
- les majorations de taxe d'habitation sur les résidences secondaires
- la taxe additionnelle à la taxe sur les installations nucléaires

Les montants des dotations issus de ces nouveaux modes de calculs donneront lieu à un lissage jusqu'en 2028 de ces effets.

En matière d'investissement, les enveloppes sont maintenues en accentuant l'objectif en matière de résilience climatique à travers un Fonds d'accélération de la transition énergétique aussi appelé « fonds verts ». Il est mis en place pour 2023 avec une enveloppe de 1,5 milliard d'€, pour soutenir les projets de transition écologique et de performance environnementale. Toutefois, le niveau d'accompagnement sur les projets du territoire reste incertain. Le soutien financier peut être limité par l'instauration de montants subventionnables relativement bas.

PARTIE II – LA RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE ET BUDGÉTAIRE

A/ LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Depuis 5 ans (avec l'intégration des recettes prévisionnelles 2022) les **recettes réelles de fonctionnement** évoluent faiblement, à +1,48 % en moyenne. L'évolution des recettes fiscales, sans augmentation des taux, est de +3 %. Les baisses de dotations d'État représentent -8,5% en moyenne sur cette même période. L'application pleine de la réforme des indicateurs du potentiel financier et fiscal va accroître cette diminution avec la perte à venir de la Dotation Nationale de Péréquation et une réduction de la DGF.

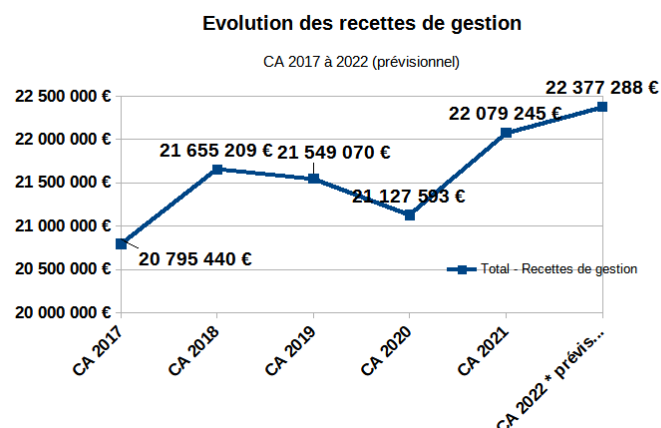
Recettes de fonctionnement	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022 * prévisionnel
70 – Produits des services, des domaines et ventes divers	1 667 298 €	1 792 878 €	1 839 177 €	1 236 562 €	1 457 126 €	1 667 081 €
73 – Impôts et taxes	16 162 772 €	16 371 189 €	17 150 026 €	17 368 603 €	18 503 143 €	18 838 174 €
Dont fiscalité directe 73111	13 746 261 €	14 036 300 €	14 381 247 €	14 623 410 €	15 374 130 €	15 982 965 €
74 – Dotations et participations	2 766 128 €	2 617 582 €	2 473 957 €	2 417 167 €	1 960 978 €	1 756 826 €
Autres recettes de gestion (chap 013-70-75)	1 866 540 €	2 666 438 €	1 925 087 €	1 341 823 €	1 615 124 €	1 782 288 €
Total - Recettes de gestion	20 795 440 €	21 655 209 €	21 549 070 €	21 127 593 €	22 079 245 €	22 377 288 €
77 – Produits exceptionnels	50 051 €	221 257 €	37 258 €	385 718 €	412 126 €	46 826 €
Info cessions – 775 ou 7015	333 €	104 647 €	5 000 €	156 000 €	377 124 €	14 700 €
Total - Autres recettes réelles	50 109 €	221 286 €	37 258 €	385 718 €	412 126 €	46 826 €
TOTAL RRF	20 845 550 €	21 876 495 €	21 586 328 €	21 513 311 €	22 491 371 €	22 424 114 €
042 – ordre entre sections	85 185 €	105 133 €	102 195 €	70 969 €	101 603 €	115 030 €
002 – résultat de fonctionnement reporté	2 450 000 €	2 400 000 €	0 €	1 500 000 €	0 €	796 454 €
Total - Recettes d'ordre	2 535 185 €	2 505 133 €	102 195 €	1 570 969 €	101 603 €	911 484 €
TOTAL RF	23 380 734 €	24 381 628 €	21 688 523 €	23 084 280 €	22 592 973 €	23 335 598 €
TOTAL RRF hors Cession	20 845 217 €	21 771 848 €	21 581 328 €	21 357 311 €	22 114 246 €	22 409 414 €

Recettes de fonctionnement	Ev 2017-2018	Ev 2018-2019	Ev 2019-2020	Ev 2020-2021	Ev 2021-2022	Moyenne des évolutions
73 – Impôts et taxes	1,29 %	4,76 %	1,27 %	6,53 %	1,81 %	3,13 %
Dont fiscalité directe 73111	2,11 %	2,46 %	1,68 %	5,13 %	3,96 %	3,07 %
74 – Dotations et participations	-5,37 %	-5,49 %	-2,30 %	-18,87 %	-10,41 %	-8,49 %
Autres recettes de gestion (chap 013-70-75)	42,85 %	-27,80 %	-30,30 %	20,37 %	10,35 %	3,09 %
Total - Recettes de gestion	4,13 %	-0,49 %	-1,96 %	4,50 %	1,35 %	1,51 %
Total - Autres recettes réelles	341,61 %	-83,16 %	935,26 %	6,85 %	-88,64 %	222,38 %
TOTAL RRF	4,95 %	-1,33 %	-0,34 %	4,55 %	-0,30 %	1,51 %
TOTAL RRF hors Cession	4,45 %	-0,88 %	-1,04 %	3,54 %	1,33 %	1,48 %

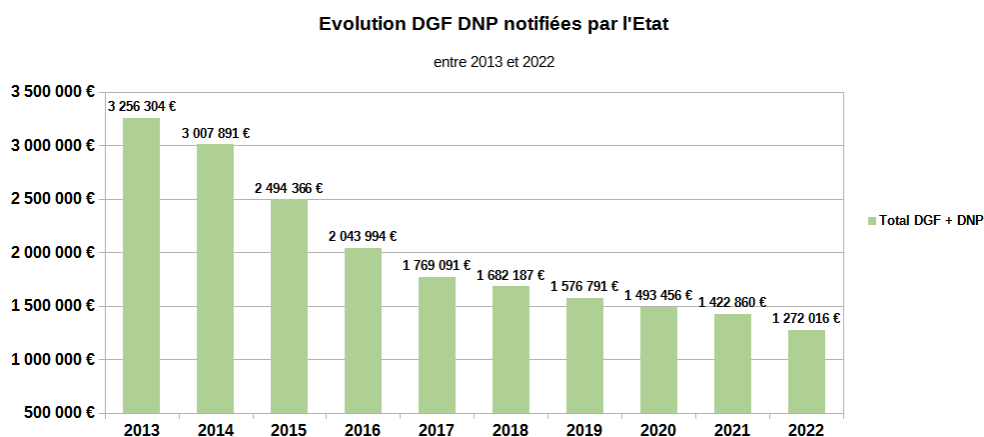
La part de la fiscalité directe sur les recettes réelles de fonctionnement est la plus importante, elle atteint 84 % des recettes de fonctionnement.

Pourcentage sur recettes réelles de fonctionnement	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022 * prévisionnel
70 – Produits des services, des domaines et ventes divers	8,00 %	8,20 %	8,52 %	5,75 %	6,48 %	7,43 %
73 – Impôts et taxes	77,54 %	74,83 %	79,45 %	80,73 %	82,27 %	84,01 %
74 – Dotations et participations	13,27 %	11,97 %	11,46 %	11,24 %	8,72 %	7,83 %
Autres recettes de gestion (chap 013-70-75)	8,95 %	12,19 %	8,92 %	6,24 %	7,18 %	7,95 %
77 – Produits exceptionnels	0,24 %	1,01 %	0,17 %	1,79 %	1,83 %	0,21 %

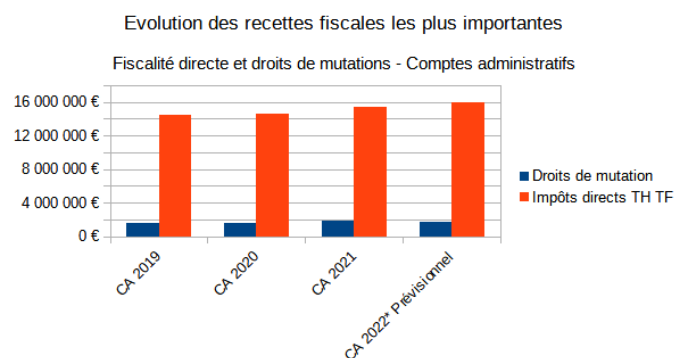
Concernant l'évolution des recettes de gestion, on constate une remontée après la chute des recettes en 2020 liée à la crise sanitaire (perte de redevances de service public).



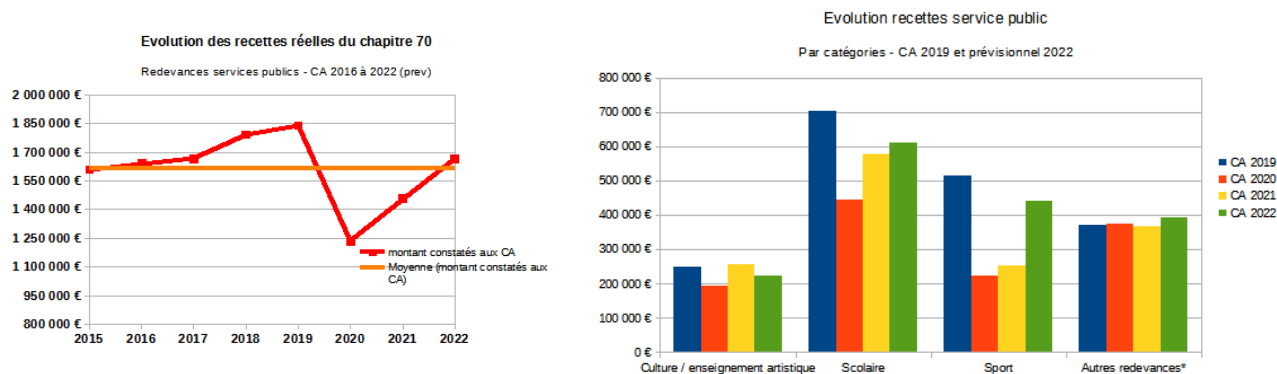
La diminution structurelle de la DGF avec pour 2022 une baisse de 85 017 € pour la part forfaitaire et une perte de 65 828 € pour la DNP soit 50 % du montant encore perçu en 2022. La DNP disparaît en 2023 :



Les recettes fiscales évoluent positivement sans augmentation des taux :



Les recettes issues de la tarification du service public et autres redevances avaient subi les effets de la crise sanitaire en 2020 et 2021. Ces recettes sont en hausse en 2022, en raison de la reprise, notamment pour les services publics des sports (piscine) et de l'enseignement (périscolaire).



Concernant particulièrement les prévisions de clôture, les recettes réelles de fonctionnement prévisionnelles pour 2022 se chiffrent à près de 22 425 000 € soit un taux d'exécution de 108 %, ce qui représente près de 1 733 000 € de recettes supplémentaires par rapport au BP voté.

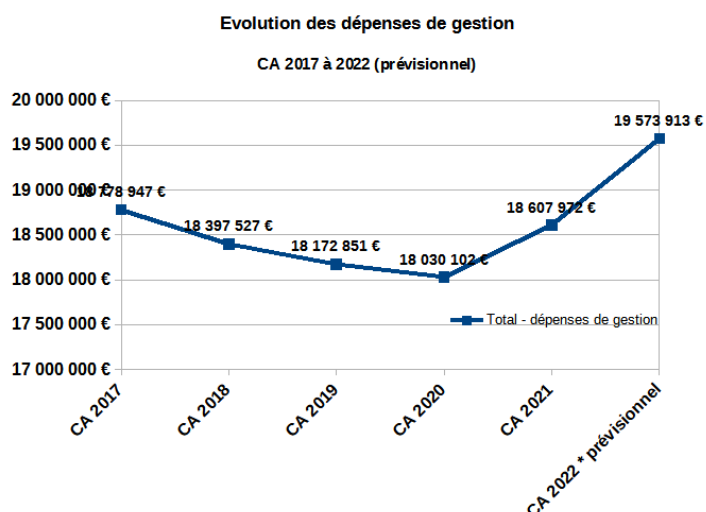
Concernant l'évolution des **dépenses réelles de fonctionnement sur la période 2016-2022** :

Les dépenses réelles de fonctionnement, même en intégrant les résultats prévisionnels de fin d'exercice 2022, restent maîtrisées et très stables sur la période **(+0,87%)**.

Dépenses de fonctionnement	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022 * prévisionnel
011 – Charges à caractère général	3 730 491 €	3 852 391 €	3 563 178 €	3 419 204 €	3 677 325 €	4 308 921 €
012 – Charges de personnel	9 564 364 €	9 177 747 €	9 231 444 €	9 170 962 €	9 212 545 €	9 800 000 €
014 – Atténuation de produits	2 548 960 €	2 639 550 €	2 671 611 €	2 598 151 €	2 792 846 €	2 481 460 €
65 – Autres charges de gestion courante	2 935 132 €	2 727 838 €	2 706 617 €	2 841 784 €	2 925 255 €	2 983 532 €
Total - dépenses de gestion	18 778 947 €	18 397 527 €	18 172 851 €	18 030 102 €	18 607 972 €	19 573 913 €
66 – charges financières	148 046 €	138 407 €	142 360 €	140 023 €	129 405 €	130 000 €
Total - autres dépenses réelles (sans intérêt dette)	14 498 €	108 134 €	20 933 €	46 737 €	90 786 €	37 640 €
TOTAL DRF	18 941 491 €	18 644 068 €	18 336 144 €	18 216 862 €	18 828 163 €	19 741 553 €

Dépenses de fonctionnement	Ev 2017- 2018	Ev 2018- 2019	Ev 2019- 2020	Ev 2020- 2021	Ev 2021-2022	Moyenne des évolutions
011 – Charges à caractère général	3,27 %	-7,51 %	-4,04 %	7,55 %	17,18 %	3,29 %
012 – Charges de personnel	-4,04 %	0,59 %	-0,66 %	0,45 %	6,38 %	0,54 %
014 – Atténuation de produits	3,55 %	1,21 %	-2,75 %	7,49 %	-11,15 %	-0,33 %
65 – Autres charges de gestion courante	-7,06 %	-0,78 %	4,99 %	2,94 %	1,99 %	0,42 %
Total - dépenses de gestion	-2,03 %	-1,22 %	-0,79 %	3,21 %	5,19 %	0,87 %
66 – charges financières	-6,51 %	2,86 %	-1,64 %	-7,58 %	0,46 %	-2,48 %
Total - autres dépenses réelles (sans intérêt dette)	645,87 %	-80,64 %	123,27 %	94,25 %	-58,54 %	144,84 %
TOTAL DRF	-1,57 %	-1,65 %	-0,65 %	3,36 %	4,85 %	0,87 %

Les évolutions sur ces 5 dernières années témoignent d'une maîtrise structurelle des dépenses de gestion. Les charges à caractère général étaient contenues voire diminuaient en dehors de la hausse conjoncturelle de 2018 due à la location de modulaires pendant les travaux de l'hôtel de ville. La maîtrise des charges liées à la gestion des ressources humaines était constante. Le contexte inflationniste rompt cette trajectoire.

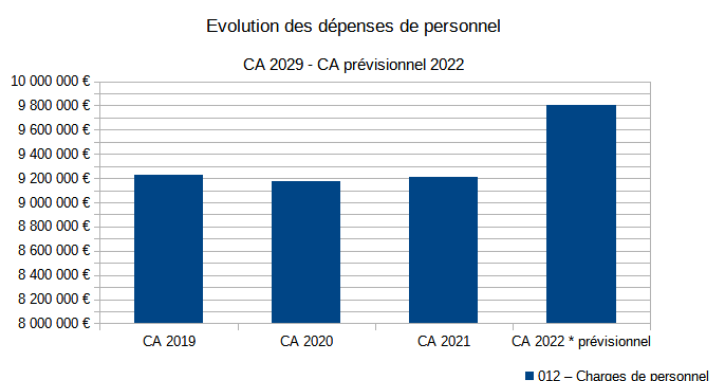


Les **charges à caractère général** (chapitre 011) augmentent de 3,29 % sur la période 2017-2022 en intégrant les résultats prévisionnels 2022 (+17 %) du fait de l'augmentation des prix de l'énergie principalement. Toutefois, dans un contexte d'incertitude qui a marqué toute l'année, les résultats 2022 sont encore à affiner (volatilité du prix de gaz notamment). Depuis 2019, les évolutions du chapitre 011 traduisent les impacts des différentes crises. L'année 2020 a connu, en raison de la crise sanitaire, une baisse conjoncturelle des dépenses et de l'activité (malgré l'achat de produits relatifs à la protection face au covid). L'année 2021 a été marquée par la reprise et les premiers signaux inflationnistes. L'année 2022 voit fortement augmenter les charges d'énergie.

Charges d'énergie et alimentaire	CA 2020	CA2021	CA2022 prévisionnel
60612 Energie, Electricité (art M14 et M57)	548 013,19 €	508 368,20 €	600 000,00 €
60613 Chauffage urbain (art M14 et M57)	198 073,36 €	339 436,27 €	450 000,00 €
60622 Carburants (art M14 et M57)	24 183,46 €	33 932,78 €	40 000,00 €

Concernant les **charges de personnel**, la forte stabilité concernant la période 2017-2022 (évolution de **+0,54%**) traduit une bonne gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, et la mise en place de dispositifs d'accompagnement des agents et de reconversion par un service des ressources humaines développant de très fortes compétences en la matière. La part de mobilité qui, dans l'évolution du marché du travail, est un fait devenu structurant, génère aussi des dépenses non réalisées en raison des délais nécessaires pour pourvoir un poste, qui peuvent être aggravés par les difficultés de recrutement dans certains secteurs d'activité.

La maîtrise de la masse salariale va connaître l'impact de la revalorisation du point d'indice et autres mesures réglementaires visant l'augmentation du pouvoir d'achat dans le contexte inflationniste (la revalorisation des catégories B et C; la prime inflation ; ..). L'augmentation des dépenses de masse salariale est à **+ 6,4 %** entre le CA 2021 et le CA prévisionnel 2022.



Les autres charges de gestion courante sont stables sur la période, elles constituent principalement les subventions versées aux partenaires dont l'enveloppe ne varie pas.

Les atténuations de charges fluctuent principalement en fonction de l'amende SRU fixée chaque année. L'exercice 2022 a enregistré un SRU en baisse de 200 000 €.

Les charges de la dette augmentent légèrement depuis le dernier emprunt souscrit en 2019. Pour la première fois, le contexte de remontée des taux a fait varier à la hausse les emprunts variables et le taux du livret A.

Les autres dépenses réelles varient. Depuis 2020 par exemple, est intégré un budget de remboursement aux usagers pénalisés par la fermeture des services publics pendant la crise sanitaire.

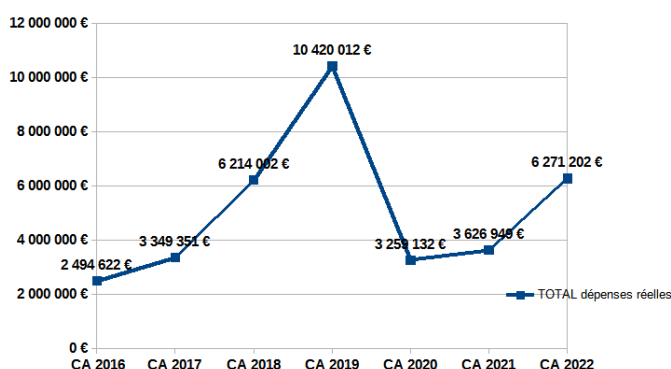
Les dépenses réelles de fonctionnement prévisionnelles pour 2022 se chiffrent à près de 19 741 000 €, soit un taux d'exécution de 97 % (– 650 000 € par rapport aux prévisions).

B/ LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Evolution des dépenses réelles d'investissement sur la période 2016-2022

Les dépenses réelles d'investissement fluctuent en fonction de l'avancée du plan de mandat et de des projets structurants qu'il porte.

EVOLUTION DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT CA 2016 – 2022 (prévisionnel)					
Dépenses d'investissement	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Chap 204 – Subventions versées	0 €	608 176 €	59 725 €	16 730 €	230 822 €
Opérations d'équipement et ACP	5 799 253 €	9 509 136 €	2 563 805 €	2 953 170 €	5 307 380 €
Chap 16 et 26 – Emprunt / dépenses financières	314 140 €	262 829 €	584 872 €	586 235 €	595 000 €
Chapitre 45 OCT	100 609 €	39 871 €	50 730 €	70 814 €	138 000 €
TOTAL dépenses réelles	6 214 002 €	10 420 012 €	3 259 132 €	3 626 949 €	6 271 202 €



2. Les investissements de l'année 2022

- Les dépenses d'équipement les plus significatives représentent près de 2 145 000 € soit près de 35 % des dépenses réelles estimées en fin d'exécution 2022, elles concernent les projets suivants :
 - Lancement de la troisième phase d'extension de la **Vidéoprotection** : 175 000 € (opération 1021)
 - Concertation, étude, lancement d'un marché de travaux concernant l'aménagement paysager du **Clos Cardinal** : 456 000 € (répartition aux CA 2022 pour 56 000 € et 2023 pour 400 000 € – opération 1031)
 - Première phase du **Projet de territoire « nature en ville »** avec les travaux des cours du groupe scolaire La Plaine et du parking du Monument aux Morts, afin de renforcer la végétalisation et l'infiltration des eaux, pour 290 000 € (opération 1035)
 - Lancement du projet d'un **Skatepark** au parc M. Bourrat pour 440 000 € (opération 1051)
 - Finalisation du court de **tennis** couvert pour 640 000 € (dont une part de RAR)
 - Restauration des piles 9 et 10 de l'**Aqueduc** (1031) pour 295 000 €
 - Création du **poste de police municipale** (1032) pour 247 000 €

En plus des projets structurants, un ensemble de projets et d'acquisitions informatiques et numériques représente 245 000 €.

- *Les autres dépenses réelles d'équipement de l'exercice 2022 :*
 - Charge de la dette remboursement du capital : 595 000 €
 - Subventions versées pour la création de logements locatifs sociaux : 218 622 €. Les Restes à Réaliser concernant les opérations suivantes ont été versées : Baron du marais pour 37 172 €, 27 Grande rue pour 3 476 € ; 10 chemin des Myosotis pour 17 107 €. D'autres subventions sont en attente de demande de versement : place Saint-Luc pour 1 088,50 € ; 12 chemin du plan du loup pour 6 098 € ; 22 avenue Maurice Jarroson pour 17 274,60 € ; 89 avenue Maréchal de Foch pour 69 358 €. De plus le conseil municipal a voté fin 2021 et en 2022 trois subventions : 43 Grande rue pour 3 804,15 €, 90 chemin de Montray pour 37 191 €, allée Claude Farrère pour 26 052,95 €.
 - Subventions versées concernant l'aide à l'acquisition de vélos électriques des fidésiens : 11 900 €.
 - Opérations pour compte de tiers du Projet Nature : 138 000 €.

2. Le financement de l'investissement en 2022 – les recettes

C'est principalement l'auto financement qui assure le financement de l'investissement sur l'année écoulée avec : 3 593 490 € d'affectation d'excédents cumulés en investissement et 1 853 993 € d'excédent de fonctionnement 2021 affecté à l'investissement. De plus, la dotation aux amortissements s'est chiffrée à 841 000 €.

Le FCTVA représente 404 138 € soit une perte de 65 195 € par rapport à 2021 à la suite des modifications des critères d'éligibilité (dépenses informatiques, aménagements de terrains par exemple).

Les subventions obtenues en 2022 sont :

- soutien de la CAF aux travaux effectués sur les bâtiments sociaux : 17 063 € pour les travaux effectués en 2021 et 42 308,00 € pour 2022.
- soutien de la Métropole aux acquisitions du conservatoire de musique et de danse : 8 293 €
- soutien de la DRAC sur les travaux de rénovation de l'Aqueduc Romain du Gier : 336 076 €
- soutien de la Région AURA pour la construction d'un court couvert de tennis : 104 280 €
- soutien à l'extension de la vidéo protection de l'État (FIPDR) : 32 468 € et de la Région AURA (en cours de traitement).
- soutien aux achats d'équipement de la police municipale de l'État (FIPDR) pour 2 100 € et de la Région AURA pour 3 212 €
- soutien à l'installation de jeux inclusifs de la Région AURA (en cours de traitement).

L'emprunt d'équilibre réduit au fil de l'exécution 2022 ne sera pas consommé cette année (237 323 € non exécuté au CA 2022). La cession de l'appartement légué par Mme Aniskoff sera constatée au CA seulement en 2023, les délais de vente jouxtant les deux exercices.

C/ Les résultats prévisionnels de fin d'exercice – estimations fin d'exercice 2022

En attente de consolidation de la fin d'exercice, les résultats prévisionnels en fonctionnement et en investissement sont :

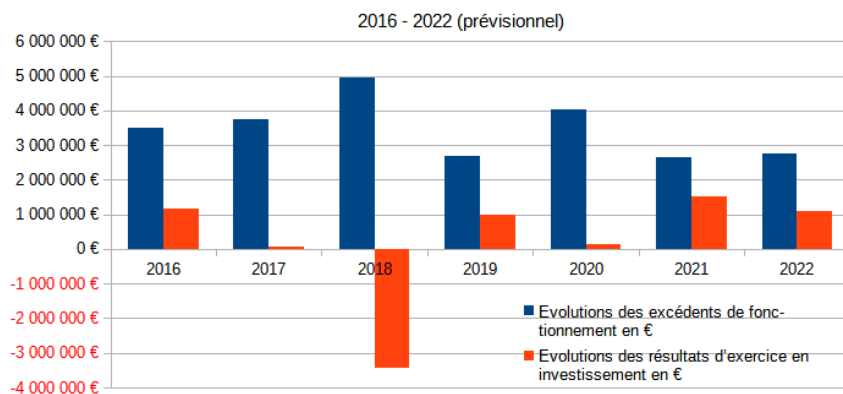
- L'excédent de fonctionnement, estimé à ce jour à 2 753 005 €, est en hausse de 3,87 % par rapport à 2021.

Section de fonctionnement	2022
Recettes totales prévues exécutées sur 2022	23 335 597 €
Dépenses totales prévues exécutées sur 2022	20 582 592 €
Excédent prévisionnel de fonctionnement 2022	2 753 005 €

- L'excédent d'investissement est de 1 082 414 € (-29% par rapport à 2021)

Section d'investissement	2022
6 487 312 €	Dépenses
7 569 726 €	Recettes
1 082 414,00 €	excédent prévisionnel

Evolutions des résultats de fin d'exercice



PARTIE III – PERSPECTIVES, STRATÉGIE FINANCIÈRE ET ORIENTATIONS DU PLAN DE MANDAT 2021-2025

A / UN MANDAT POUR UN ART DE VIVRE FIDÉSIEN

Le mandat porte une ambition forte pour le territoire et ses habitants, celui de défendre un art de vivre qui fait le bonheur et la vraie nature de Sainte Foy. Le budget est l'acte politique financier et annuel qui traduit cette volonté autour de principes forts : une bonne gestion, la non augmentation des impôts, un aménagement du territoire préservant et renforçant notre identité, un développement durable pour les Fidésiens et les acteurs économiques, une ville apaisée grâce à une sécurité et une citoyenneté renforcée, une collectivité qui accompagne les familles, les personnes fragiles, les associations et qui rayonne à travers le sport, la culture et le patrimoine.

- Défendre un aménagement du territoire préservant nos paysages, notre patrimoine naturel et historique et renforçant notre identité

Défendre l'art de vivre fidésien suppose d'avoir une vision de la ville en matière d'aménagement du territoire. Il s'agit de défendre l'identité paysagère de la ville. L'année 2022 a été marquée par la victoire dans le combat contre le projet de téléphérique du Sytral. La volonté politique de la ville et la mobilisation citoyenne des habitants ont été la clé de ce succès pour la préservation de Sainte-Foy-lès-Lyon, balcon vert de la Métropole, offrant points de vue sur la ville de Lyon, le Rhône et la Saône et l'environnement naturel. Cette situation, exceptionnelle en milieu urbain, doit être davantage mise en valeur. Un sentier le long de l'Yzeron sera créé cette année dans le cadre du projet nature. Le projet de territoire vient renforcer la nature en ville en végétalisant davantage les espaces publics et les cours d'écoles. En cette fin d'année 2022 ont été réalisés la cour d'école de La Plaine et le parking derrière le monument aux morts qui nécessitait d'être refait, notamment avec le renforcement du commerce sur cette partie de la Grande Rue. Le projet de territoire « nature en ville » se déploiera sur de nombreux espaces, jusqu'à la fin du mandat. L'opération « Un arbre, un enfant », fin novembre, marque la volonté politique de renforcer le patrimoine vert et le partage, avec l'ensemble des habitants, de cette volonté de préservation des arbres, qui embellissent nos paysages et améliorent la qualité de l'air et le climat. La ville lancera également en 2023 un plan de gestion du patrimoine arboré de la ville. Il s'agit d'adopter une stratégie pluriannuelle pour remplacer les arbres révélés comme fragiles, d'adapter les espèces aux modifications climatiques, d'anticiper la fin des cycles de vie pour maintenir la même canopée. La sécurisation environnementale des espaces boisés qui ont souffert de la sécheresse et de tempêtes fait partie des objectifs. Le patrimoine arboré offrant une grande diversité, un travail spécifique est conduit pour la préservation des mûriers et leur valorisation à la fois culturelle en lien avec l'histoire de la soie à Lyon et le musée des tissus et culturelle pour que cette richesse végétale trouve une nouvelle finalité.

Dans la continuité de ces actions et des démarches de concertation et d'études qui ont eu lieu en 2022, les travaux de l'opération paysagère sur le Clos Cardinal sont lancés. Cet aménagement prévoit d'accroître la présence du végétal, de rendre accessible cet espace aux personnes à mobilité réduite, de sécuriser les usagers, d'améliorer et valoriser les différents points de vue. Les surfaces de stationnement rue du château, augmentées et perméabilisées, sont de plus un soutien au commerce de proximité. L'objectif est également de favoriser les liaisons et les circulations des différents espaces du centre-ville. La politique de l'exécutif de la Métropole, en rupture avec les communes de son territoire et l'investissement local, complique la mise en œuvre du projet d'embellissement et de végétalisation du centre bourg compte tenu des compétences dont la Métropole dispose en matière de voirie et d'aménagement des espaces publics. Toutefois, les études sur la place Xavier Ricard sont programmées. En outre, le monument de ce centre bourg, l'église, a fait l'objet en été 2022 d'une inscription au titre des monuments historiques. Forte de la réussite de ce dossier, porté depuis deux ans par la commune, la seconde phase de restauration peut être initiée en 2023 par un programme d'études afin de réaliser en 2024 les travaux concernant l'intérieur de l'édifice. Concernant le moyen et le long terme, la politique proactive en matière d'aménagement du territoire consiste à travailler la modification n°4 du PLUH pour anticiper les futurs besoins de la ville, du territoire et de ses habitants.

- Promouvoir un développement durable pour les Fidésiens

Une politique durable ne doit pas oublier pour qui cette politique est conduite, les Fidésiens et les moyens qui permettent de garantir l'avenir : une soutenabilité financière et une économie croissante. Le développement durable est d'assurer des finances saines pour la ville. L'endettement doit être maîtrisé et au service d'investissements d'avenir. Les années futures ne peuvent être hypothéquées par les décisions du présent. Devant une capacité d'action rendue toujours plus difficile (inflation, réductions des dotations, calcul de la péréquation désavantageux, loi SRU ne tenant pas compte du territoire, réforme du FCTVA qui diminue les recettes d'investissement, réglementations coûteuses,...), la volonté politique se traduit par une stratégie patrimoniale, d'une stratégie financière, d'orientations en matière de ressources humaines qui s'appuient sur une gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences.

En matière énergétique, où se croisent également les enjeux économiques et écologiques, la diminution des consommations passera par la reconstruction du parc d'éclairage urbain dans le cadre du plan lumière et l'investissement dans un plan de sobriété. La performance énergétique des bâtiments s'inscrit également dans le plan pluriannuel issu du schéma directeur immobilier. Les études pour l'école Paul Fabre seront lancées cette année.

En matière environnementale, la durabilité passe par la lutte contre tout ce qui ne l'est pas. La délégation du cadre de vie et de la propreté multiplient les efforts pour que la Métropole nous accompagne davantage dans la réduction des déchets. Les mises en place de compost se poursuivent dans les écoles pour une meilleure gestion des déchets et une prise de conscience des enfants. La gestion de l'eau est également une préoccupation majeure parce qu'il s'agit d'une ressource qui ne peut être gaspillée. Un travail a déjà été réalisé pour diminuer l'impact de l'arrosage et récupérer les eaux. Les orientations 2023 en matière de fleurissement permettront de diminuer la consommation en eaux. Le projet de territoire en désimperméabilisant les surfaces permet une meilleure infiltration de l'eau, évite qu'elle soit polluée et lutte contre les ruissellements, facteur de risque en matière d'inondation.

Un territoire durable est la nécessaire prise en compte de ses fragilités. Les balmes et les cavités très présentes sur la commune, font l'objet d'une attention particulière. Une expertise judiciaire est en cours dans le quartier des Santons. La protection des populations en zone rouge dans la vallée de l'Yzeron fait l'objet de nombreuses demandes auprès du SAGYRC.

- Préserver la qualité de vie des Fidésiens en conservant une ville apaisée, en développant la citoyenneté, en renforçant la stratégie et les moyens en matière de sécurité

La ville de Sainte Foy-lès-Lyon est classée parmi les villes les plus sûres de l'agglomération. La Municipalité souhaite que cette donnée favorable soit maintenue et renforcée afin de garantir aux habitants de la ville cet art de vivre fidésien qui repose sur un cadre de vie agréable, calme et apaisé. La ville n'est pas isolée du reste du territoire métropolitain et national et subit parfois les évolutions de hausse d'une délinquance exogène plus globale. C'est la raison pour laquelle sont renforcés les moyens matériels et la présence des policiers dans la ville. Dans la forte dynamique qui a vu, en 2022, la création d'un nouveau poste de police, rue Châtelain, permettant une meilleure visibilité et facilitant le déploiement des patrouilles, la création d'une brigade cynophile et l'achat d'un nouveau véhicule, la ville créera en 2023 des brigades de nuit et se dotera d'un PIE, pistolet à impulsion électrique, véritable outil de prévention et d'intervention.

La vidéoprotection, est, conformément aux ambitions affichées en 2020, dans sa troisième phase d'extension afin de doubler le maillage et rendre encore plus efficace le dispositif. La fin 2022 est la première étape de cette phase de doublement des caméras, qui se poursuivra en 2023 et 2024. La prévention de la délinquance étant l'affaire de tous, la ville a mis en place les cafés de la sécurité pour travailler avec la population des différents quartiers du territoire, améliorer le partage d'informations, apporter une réponse adaptée lors de chaque difficulté signalée. La ville mobilise les différents acteurs, met en place des procédures pour répondre à toute nuisance ou situation conflictuelle et plus largement pour partager l'information nécessaire à la prévention. La convention de coordination avec la police nationale a été renouvelée en 2022. La ville travaille à renforcer cette collaboration malgré les changements au sein de la police nationale qui n'est pas sans créer des difficultés.

La citoyenneté est le fondement du respect des règles ainsi que du respect des biens et des personnes. Le service action jeunes fait de la citoyenneté le cœur de son action. Le dialogue avec l'ensemble de la jeunesse du territoire est permanent, comme l'illustre le diagnostic jeunesse. La mise en place et le développement du Conseil Municipal de la Jeunesse est à souligner comme une grande réussite. Il se construit autour des valeurs de responsabilité, de respect et de citoyenneté

- Accompagner les familles, les personnes les plus fragiles, les associations et rayonner à travers le sport et la culture.

La ville a lancé en 2022 un plan handicap. Ce plan fait partie du projet de mandat et se décline au sein de chaque service. Les handicaps étant différents, les réponses sont plurielles. Un schéma directeur concernant les jeux adaptés aux enfants porteurs de handicaps est mis en place sur l'ensemble du mandat et du territoire. Le premier parc concerné est le parc Bourrat. L'amélioration de l'accueil des enfants et adolescents en situation de handicap est portée par la petite enfance, le service scolaire et le service action jeunes qui ont énormément œuvré dans ce sens. Les projets de service du Conservatoire de Musique et Danse et de la Bibliothèque déploieront aussi cette ambition à travers des actions, des formations, le futur projet de pôle public. En matière de politique sportive, la ville continuera de soutenir toutes les initiatives de sport adapté (football club Sainte Foy-lès-Lyon, Aquatic club fidésien, Club omnisport Charcot,...) et d'encourager nos athlètes paralympiques qui font rayonner la ville. En matière d'emploi et de logement, la ville travaille avec les différents acteurs pour renforcer les offres sur le territoire (participation à la journée emploi handicap, projets de création de logements inclusifs notamment à Chantegrillet,...). Le sport santé est un concept qui sera déployé en 2023 avec l'aménagement d'un parcours running et marche permanent, référencé via le développement d'une application. Sainte-Foy-lès-Lyon est une terre de sports, avec un tissu associatif dense bénéficiant d'un très bon niveau d'équipements publics et une grande variété de disciplines. Le Trail de l'aqueduc rencontre une très grande réussite, en nombre d'inscrits et par la présence de nombreux spectateurs. La bonne organisation et l'intérêt de cette course sont salués par tous les participants. L'objectif est de faire connaître la ville comme elle est, sportive, attractive et accueillante : la topographie très contrastée du territoire permet de promouvoir une course sportive, singulière et de très bon niveau. Le parcours permet de mettre en valeur la beauté des sites traversés par la course. L'accueil fait aux coureurs et la bonne organisation donne une belle image aux coureurs. 2023 verra, avec la 3^{ème} édition du Trail, l'inscription, dans la durée, de ce très beau rendez-vous sportif. Un investissement particulier est toujours porté aux enjeux d'éducation et de la jeunesse comme en attestent l'investissement de près de 200 000 € annuel hors réfection lourde de bâtiments. Le niveau d'interventions pédagogiques sport et culture en milieu scolaire est maintenu, lequel va très largement au-delà des obligations légales en la matière. L'Orchestre à l'école se poursuit à l'École Paul Fabre et à l'école de La plaine. Des projets pédagogiques autour des échecs ou du théâtre renforcent les capacités de concentration et d'expression des élèves. Pour le Théâtre, il s'agit de la 2^{ème} année à Schuman et la 1^{ère} année à la Gravière. Concernant les Échecs, le dispositif permettant d'intégrer la pratique des échecs dans l'enseignement rencontre un large succès puisque 3 écoles sont volontaires, Châtelain pour 2 classes, Schuman pour 1 classe et La plaine pour 1 classe. Le principe de la partie majoritaire, lorsque les enfants votent pour le prochain coup, a aussi été initié pour renforcer l'esprit collectif et participatif. Le développement de l'espace numérique de travail se poursuit afin de renforcer la communication avec les familles et les contenus éducatifs.

L'accompagnement dans le développement de chacun passe par la richesse de la vie collective que portent les associations du territoire. La Ville poursuivra son engagement en faveur du tissu associatif par la voie du maintien de l'enveloppe globale des subventions et de la mise à disposition gratuite des locaux communaux.

L'objectif demeure de rendre la culture accessible à tous, de favoriser rencontres et échanges culturels sur la commune, et d'associer les acteurs du territoire, associatifs et scolaires notamment, afin de créer une ouverture à l'art et aux autres. La Ville lancera en 2023 la 9^e édition de sa saison culturelle, laquelle rencontre toujours un large public. Sa programmation qualitative et créative fait son rayonnement. La Bibliothèque municipale, dans le cadre de la politique d'ouverture culturelle souhaite poursuivre son objectif d'accueil de tous les publics et de faire de

l'établissement un lieu de rencontres et de séjour, de participations et d'échanges, porteur d'événements et d'animations thématiques. La Bibliothèque et le Conservatoire de Musique et de Danse continuent à œuvrer au quotidien pour rayonner auprès de l'ensemble des Fidésiens, en développant des actions pédagogiques « hors les murs », auprès des personnes âgées, de la petite enfance et des écoles. L'ouverture culturelle se traduit par les événements pour tous les publics.

2023 sera l'année du lancement du concours de maîtrise d'œuvre du futur pôle public dans le quartier Châtelain afin de développer de nouveaux équipements en faveur à la fois du sport pour les associations, les sports de combat et la gymnastique, et à la fois de la culture avec un nouveau Conservatoire et une nouvelle Bibliothèque.

B/ LA STRATÉGIE FINANCIÈRE DU PLAN DE MANDAT

L'évolution des dépenses de **remboursement du capital de dette** est liée au profil d'amortissement des emprunts souscrits par la commune, tous classés 1A. Avec intégration des nouveaux flux de dettes, le flux du capital augmente annuellement suivant les taux de progressivité définis contractuellement dont voici la synthèse.

Prêteurs	Fin du remboursement	CRD au 24/11/22	% du CRD	Taux
SOCIETE GENERALE	14/08/2034	2 400 000,00 €	31,51 %	Fixe 0,57 %
CDC	01/10/2044	2 200 000,00 €	28,88 %	Livret A 1,5 % devenu 3 %
SFILL CAFFIL	01/02/2034	1 360 000,01 €	17,85 %	Variable Euribor 12mois – 0,3145 %
CAISSE D'EPARGNE (trois lignes de prêt)	25/04/2023 01/04/2023 25/03/2023	1 311 216,88 €	17,21 %	Fixe – 4,68 % et 3,87 %
SFIL	01/02/2029	344 037,55 €	4,51 %	Variable Euribor 3 mois 1,1852 % devenu 3,4539 %
Ensemble prêteurs :		7 615 254 €	100,00 %	

Les variations des taux d'intérêts variables et du livret A ont eu un faible impact sur le paiement des intérêts.

Le montant du capital restant dû de la dette communale en fin d'année 2022 s'élèvera à 7 603 403 €. Le **profil d'extinction de la dette** est le suivant :



Ainsi, la dette actuelle devrait s'éteindre toutes choses égales par ailleurs au 31/12/2044 selon son flux de remboursement prévu.

Le ratio de désendettement (ce ratio exprimé en année est calculé en divisant le montant de la dette au 31 décembre de chaque année par le montant de l'épargne brute de la collectivité) est mesuré en 2022 comme **inférieur à 3 ans** ce qui est nettement en dessous des moyennes et seuils d'alerte (entre 12 et 15 ans).

La stratégie d'emprunt doit aussi permettre de couvrir l'ensemble de la **Programmation Pluriannuelle des investissements du plan de mandat (2022-2026)** dont les thématiques et projets centraux sont présentés ci-dessous :

Extrait de la Prospective pluriannuelle des investissements		2022 - 2026
Performance énergétique	Plan Lumières	3,6 Millions
	Rénovation école P Fabre	500K
Équipements	Pôle public	11,446 Millions
	Réparations désordre Kubdo	506K
Plan inclusion	Accessibilité, jeux	630K
Sécurité	Vidéo protection	500K
	Balmes	550K
Dé-imperméabilisation et végétalisation	Dans le cadre des Projets de territoires - CTM	1,5 Millions
	Dont : Clos Cardinal	480K
	Cours d'écoles	230K
APCP en cours (Église, Hôtel de Ville, Aqueduc)		1,380 Millions

Le plan d'investissement courant est estimé entre 1,5 et 2 Millions chaque année.

La stratégie patrimoniale conduit à prévoir des cessions de fonciers pour financer cette PPI :

- la vente de l'appartement légué par Mme Aniskoff dont la vente se chiffre à 400 000 € et sera effective en 2023
- des sorties de baux à construction et à réhabilitation dont une négociation est lancée : 2 000 000 € à prévoir pour 2023
- la cession de terrain constructible au sein d'une copropriété, constitué d'une part d'un parking et d'autre part d'un espace arboré et boisé - Greenchavril 2023-2024
- la cession de l'ancienne école Chantegrillet dont la consultation est en cours et pour laquelle France Domaine évalue à 4 680 000 € le projet de cession (projection sur 2024)
- Ultérieurement (Après 2025) la vente du Centre Communal du Vallon

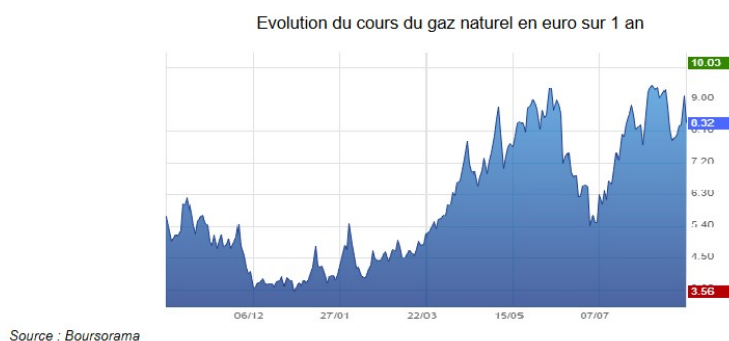
C/ LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2023

1. Les dépenses de fonctionnement 2023

Les charges de fonctionnement sont estimées en tenant compte de l'inflation prévisionnelle des contrats de la commune (électricité, gaz, fournitures et maintenance, entretiens notamment le ménage des sites, restauration scolaire). Pour y faire face la commune construit un budget au plus près des besoins, réalise des économies sur certains postes de dépenses, met en place des mesures de sobriété énergétique dans le cadre de la participation à la résilience climatique. La commune doit aussi absorber des augmentations de contributions obligatoires prévues sur 2023 : SRU ; attribution de compensation des compétences transférées à la Métropole.

- ***Les dépenses de gestion*** : proposition à 21 538 062 € soit une augmentation de + 7,39 % de BP à BP qui représente + 1 481 415 €.
 - ***Les charges à caractère général*** : 4 807 266 € soit une augmentation de + **10,58 %** (ce qui représente + 460 061 €) pour faire face principalement à :

L'augmentation prévisionnelle des coûts du gaz : + 525 000 € de BP à BP est la plus importante de toutes les tensions et les incertitudes sur les prix. En 2022, ce budget a fait l'objet d'une réalimentation de crédits par Budget Supplémentaire (+ 270 000 € sur un BP de 275 000 €), les cours des indices explosant. Il est proposé un budget de 800 000 € sur 2023.



En revanche, le choc sur les dépenses d'électricité vécu en 2021 et 2022 s'amointrit sur 2023. Une diminution des prévisions budgétaires sur l'électricité de l'éclairage public, grâce aux conditions contractuelles du Sigerly, est effectuée pour – 200 000 € de BP à BP.

Un plan de sobriété prévoit également une réduction des températures depuis le mois de novembre 2022. Les taux d'occupation ont été étudiés ainsi qu'une priorisation sur les services publics les plus fragiles tels que la petite enfance par exemple. Certaines températures cibles ont été modifiées par optimisation. Des consignes aux personnels en matière de bons comportements comme l'arrêt des chauffages d'appoint sont mis en œuvre. Ce plan de sobriété aura un volet investissement plus fort en 2023.

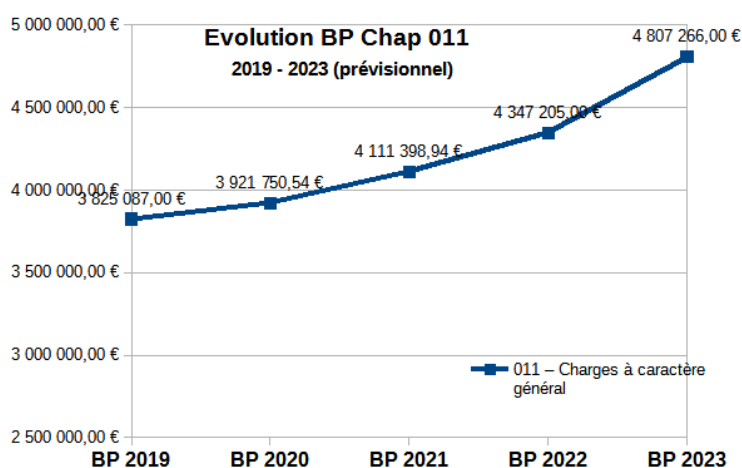
Les tensions sur les prix du carburant génèrent une prévision budgétaire en augmentation de + 5 000 € de BP à BP soit au total 45 000 €.

Les orientations budgétaires sur les charges à caractère général intègrent l'augmentation prévisionnelle des prix d'autres biens et services en tension, par une analyse et une projection des coûts des contrats. Les marchés actuels qui peuvent évoluer par application de formules de révisions de prix, et les marchés futurs dans le cadre des nouvelles consultations :

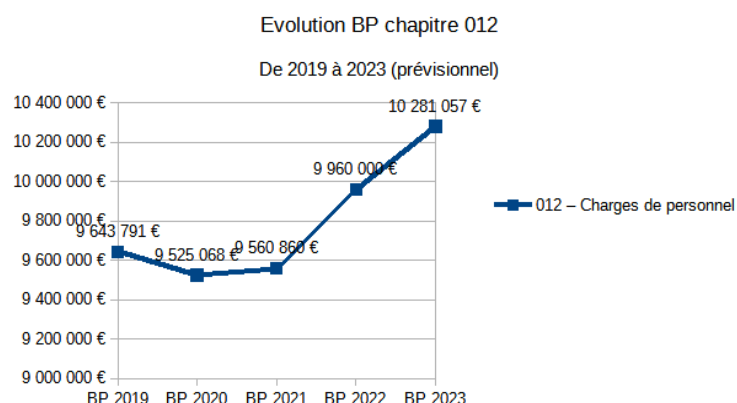
- entretiens-nettoyage des sites : risque intégré à 5 % d'augmentation, optimisations réalisées en parallèle (site de la Gravière par exemple)
- maintenance et fournitures techniques : prévisions en fonction de moyennes de certains indices – 5 %
- domaine alimentaire :
 - restauration scolaire (et des usagers de la RPA pour le CCAS) avec démarches d'optimisation lancées sur le gaspillage alimentaire
 - préparation des repas des crèches (budget CCAS)
 - goûter périscolaires et activités extrascolaires
 - évolution du coût de la charge des tickets restaurants
- papiers et enveloppes, impressions de nos magazines : plusieurs négociations sur les contrats déjà conduits en 2022 et démarches d'optimisation lancées

De plus, une fermeture de 4 mois de la piscine du Kubdo est programmée en 2023 afin de réaliser les travaux nécessaires suite aux désordres constatés dans le cadre de l'expertise en cours. Cette fermeture programmée à l'été 2023 permet de réaliser des économies de charges générales mais surtout sur des embauches de personnels vacataires (65 000 €).

Enfin, les coûts de fonctionnement informatiques sont en hausse compte tenu du nombre de projets et d'une modernisation continue du numérique dans la collectivité (exemple : site internet) : 333 980 € soit + 66 070 € de BP à BP.



- Les charges de personnel : proposition à 10 281 057 €, soit + **3,22 %** ce qui représente près de 321 057 € d'augmentation de BP à BP. Les tendances principales sont :
 - L'intégration des différentes mesures réglementaires évoquées plus haut et ayant débuté courant 2022 : traitement C et B ; SMIC ; point d'indice
 - Renfort au service logistique
 - Non remplacement de certains postes : Espaces Verts
 - Suppression d'un poste à la bibliothèque de la Gravière et 1 poste d'ATSEM
 - Diminution des vacataires périscolaires (par transfert des agents du Kubdo en inactivité du fait de la fermeture pour travaux)
 - Poursuite de l'externalisation sur l'entretien des bâtiments qui avaient généré des économies en 2022 sur la masse salariale
 - Brigades de nuit de la police municipale
 - Un budget de remplacement au plus près des besoins
 - Poursuite des actions d'accompagnement des agents dans des parcours de reconversion au reclassement pour éviter d'avoir à rémunérer l'agent et le remplacement
 - Le GVT mesuré à 2,28% pour les titulaires ce qui correspond à 99 600 €.
 - toujours des situations d'arrêts longues maladies et leurs coûts de remplacement
 - Les recrutements de stagiaires et un apprenti
 - Le recensement
 - Les heures supplémentaires pour le service culture (régie de recettes spectacles)



- Atténuations de charges : 3 255 000 € soit une augmentation de + 770 297 € (+ 18,16%). Le SRU est prévu à hauteur de 730 000 €, somme en forte augmentation, contrairement à l'année 2022 où l'amende s'était élevée à 250 000 € du fait de moins-values sur cessions. Les prévisions d'attributions de compensation de la Métropole pour 2023 doivent intégrer la compétence GEMAPI, la CLECT s'étant réuni à la rentrée de septembre 2022 (total prévisions 2023 : 2 275 000 €). La contribution au FPIC est prévue selon une évolution à +10 000 € par an soit 250 000 € pour 2023.
- Autres charges de gestion courante prévue à 3 194 739 € soit une augmentation de 200 000 € résultante des besoins d'équilibre budgétaire du CCAS. En effet la structure et son annexe RPA a également subi les tensions sur les prix et les augmentations des traitements des fonctionnaires. De plus, 10 000 € sont nécessaires sur le budget des indemnités des élus 2023. La commune prévoit dans sa trajectoire du plan de mandat de conserver les mêmes enveloppes concernant les attributions de subventions 2023 aux associations.

- **Autres dépenses réelles de fonctionnement** : 444 000 € soit une augmentation de +32 % (+108 500 €) :
 - Les charges financières : restent stables (130 000 €)
 - Les charges exceptionnelles sont réduites (59 000 € soit -16,21%) car il est proposé à nouveau un budget de dépenses imprévues (250 000 € soit + 100 000 €). Le chapitre des charges exceptionnelles sera modifié lors de la présentation de la maquette budgétaire 2023 suite à l'adoption de la nomenclature M57. De plus, il est de nouveau ouvert une provision pour les créances risquées de 5 000 € au chapitre 68.
- **Les dépenses d'ordre** sort prévues prudemment car en attente de simulation comptable à 900 000 € (soit + 100 000 €) en effet le changement des règles d'amortissements suite à l'adoption de la nouvelle nomenclature M57 implique d'augmenter le budget, les biens et travaux éligibles vont s'amortir à la date de mise en service du bien et non plus l'année suivante. Ce changement peut générer plus d'imprévisibilité dans le chiffrage du budget. Elles n'intègrent pas de virement à la section d'investissement qui sera déterminé par l'affectation de l'excédent prévisionnel de résultat 2022.

L'ensemble des dépenses de fonctionnement prévues pour 2023 se traduisent alors budgétairement de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement	BP 2022 énoncé lors du DOB 2022	Prévisions BP 2023
011 – Charges à caractère général	4 328 108,00 €	4 807 266,00 €
012 – Charges de personnel	9 960 000,00 €	10 281 057,00 €
014 – Atténuation de produits	2 754 703,00 €	3 255 000,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	2 994 739,00 €	3 194 739,00 €
Total - dépenses de gestion	20 057 550,00 €	21 538 062,00 €
66 – charges financières	130 000,00 €	130 000,00 €
67 – Charges exceptionnelles et 68	42 000,00 €	64 000,00 €
022 – Dépenses imprévues	100 000,00 €	250 000,00 €
Total - autres dépenses réelles	298 000,00 €	544 000,00 €
023 – virement à la section de fonctionnement	En attente	En attente
042 – Dotations aux amortissements	800 000,00 €	900 000,00 €
Total - dépenses d'ordre	800 000,00 €	900 000,00 €
TOTAL DF	21 109 550,00 €	22 882 062,00 €

2. Recettes de fonctionnement 2023

- **Les recettes de gestion** : proposition à **21 862 145,00 €** € soit **+ 5,74 %** par rapport au BP 2022 ce qui représente une augmentation estimée de recettes de 1 185 952 €.

Elle est principalement due à l'application du coefficient de revalorisation des bases fiscales proposé au PLF à 7 % qui génère une prévision de recettes supérieure de la fiscalité directe sans augmentation des taux de + 1,108 Millions d'€.

- Atténuations de charges : il est proposé une reconduction des prévisions budgétaires de ce chapitre soit 50 000 € compte tenu du nombre toujours important de remboursements de la sécurité sociale suite à des situations d'arrêts maladies de non titulaires.
- Produits des services publics : le budget peut enfin être réévalué à la hausse après deux années de crise sanitaire où la prudence était de rigueur. Ainsi il se prévoit à 1 675 810 € toutes choses égales par ailleurs. L'augmentation représente une estimation de + 241 410 € de recettes supplémentaires par rapport aux prévisions 2022. Est intégré l'impact prévisionnel sur les recettes de la fermeture de la piscine du Kubdo pour travaux pendant 4 mois. Les services scolaires, périscolaires et sportifs prévoient des estimations dans un contexte « normal ». Les estimations intègrent les évolutions des prévisions de refacturations de charges d'énergie pour l'utilisation des bâtiments de la Ville, principalement à la charge de la petite enfance et de la RPA au budget du CCAS.
- Produits des impôts et des taxes : il est proposé un budget de 18 522 301 € soit une augmentation de +6,45 %. Mise à part l'évolution des bases de fiscalité mentionnée plus haut, la commune prévoit une légère augmentation de sa recette transférée par la métropole de taxe sur l'électricité.

Chapitre 73 Impôts et taxes	BP 2022	Prévisions BP 2023	Evolution
Droits de place des marchés forains	23 000,00 €	23 000,00 €	0,00 %
Droits de voirie / occupation domaine public	25 833,00 €	25 000,00 €	-3,22 %
DSC Métropole	646 344,00 €	646 344,00 €	0,00 %
FNGIR	2 789,00 €	2 789,00 €	0,00 %
Taxe sur l'électricité	350 000,00 €	365 000,00 €	4,29 %
TLPE	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00 %
Taxis	1 700,00 €	1 700,00 €	0,00 %
Droits de mutation	1 300 000,00 €	1 300 000,00 €	0,00 %
Rôle impôts supplémentaires (rattrapages)	0,00 €	0,00 €	
Fiscalité directe	15 000 000,00 €	16 108 468,13 €	7,39 %
Total	17 399 666,00 €	18 522 301,13 €	6,45 %

- Dotations et participations : dans l'attente des calculs et des notifications de l'État pour ses concours financiers, notamment avec la réforme des modes de calculs des indicateurs, il est prévu un budget à hauteur de 1 570 432 € soit – 10,25 %. Les baisses dans les prévisions des soutiens aux projets du type mécénat sont compensées par la réforme de la PSEJ qui se marque par des dotations plus élevées la première année. Cependant, la DGF est estimée pour la première fois sans sa part DNP et avec une réduction de 100 000 € de sa part forfaitaire.
 - Autres produits de gestion courantes : 43 200 € soit une reconduction des prévisions.
- **Les autres recettes réelles de fonctionnement** : 13 500 €
 - **Les recettes d'ordre de fonctionnement** : Sans affectation d'un excédent de fonctionnement 2022, les montants d'ordre se fixent prudemment à 115 000 € (reprises amortissements subventions).

L'ensemble des recettes de fonctionnement prévues pour 2023 se traduisent alors budgétairement de la façon suivante :

Recettes de fonctionnement	BP 2022 énoncé lors du DOB 2022	Prévisions BP 2023
013 – Atténuation de charges	50 000,00 €	50 000,00 €
70 – Produits des services, des domaines et ventes divers	1 500 400,00 €	1 675 810,00 €
73 – Impôts et taxes	17 398 833,00 €	18 522 301,00 €
74 – Dotations et participations	1 747 760,00 €	1 570 434,00 €
75 – Autres produits de gestion courante	43 200,00 €	43 600,00 €
Total - Recettes de gestion	20 740 193,00 €	21 862 145,00 €
77 – Produits exceptionnels et 76	14 500,00 €	13 500,00 €
Total – Autres recettes réelles	14 500,00 €	13 500,00 €
042 – ordre entre sections	110 000,00 €	115 000,00 €
002 – résultat de fonctionnement reporté	En attente	En attente
Total - Recettes d'ordre	110 000,00 €	115 000,00 €
TOTAL RF	20 864 693,00 €	21 990 645,00 €

L'équilibre de gestion prévisionnel 2023 se chiffre alors à – 891 417 €. C'est le montant qu'il faudra affecter au minimum de l'excédent prévisionnel de fonctionnement 2022 sur le BP 2023.

Equilibre budgétaire	2023
RF BP 2023	21 990 645 €
DF BP 2023	22 882 062 €
(De)-Equilibre prévisionnel 2023	-891 417 €

3. Les projets d'investissement 2023

- *Les dépenses d'équipements :*
 - Les subventions versées : 20 000 € d'enveloppe reconduite pour l'aide à l'acquisition de vélos électriques ; et une nouvelle enveloppe de 300 000 € pour l'aide aux constructions de logements sociaux.
 - Les dépenses catégorisées en opérations spécifiques : 5 219 000 € (dont 29 % gérées en APCP)
 - Dépenses informatiques : 96 800,00 €
 - Extension vidéo protection : 200 000 €
 - Équipements police municipale : 10 000 €
 - Éclairage public avant plan lumière : 208 000 €
 - Aménagement paysager du Clos Cardinal (partie travaux) : 400 000 €
 - Aménagement agrès sportifs libre accès seniors : 60 000 €
 - Accessibilité : 200 000 €
 - Végétalisation Désimperméabilisation : 400 000 €
 - Travaux groupes scolaires : 190 000 €
 - APCP – Kubdo : 450 000 €

- APCP – Réhabilitation de l'église du centre : 100 000 €
- APCP – Plan Lumières : 500 000 €
- APCP - Aqueduc : 40 000 €
- Projet d'APCP - Pôle Public : 300 000 €
- Les dépenses financières :
 - remboursement capital de la dette : 600 000 €.
- les opérations pour compte de tiers : 110 000 € pour le Projet Nature Izeron Aval
- Les dépenses d'ordre : opérations d'ordre entre sections : 310 000 €

4. Le financement des projets d'investissement 2023

- Autofinancement 2023 : excédent d'investissement prévisionnel 2022 : 1 082 414 €
- les subventions d'équipements déjà certaines pour 806 000 € : DSIL plan Lumière (360 000 €) / Métropole acquisitions du conservatoire (6000 €)/ Église bâtiment de France (40 000€)/ CTM végétalisation (400 000€)
- un montant de FCTVA + taxe d'aménagement pour 416 700 €
- produits des cessions d'immobilisation pour 2 400 000 € :
 - vente de l'appartement légué par la défunte Mme Aniskoff 400 000 €
 - sortie de baux : 2 000 000 €
- les opérations pour compte de tiers : 100 000 €
- la dotation aux amortissements pour 900 000 €
- écritures d'ordre pour les avances et les opérations patrimoniales : 200 000 €

Soit au total 5 905 114 €.

Le déséquilibre est alors estimé à – 653 886,00 €

Investissement	2023
Déséquilibre prévisionnel	-653 886,00 €
Dépenses estimées	6 559 000,00 €
Recettes estimées	5 905 114,00 €

La commune pourra faire le choix d'emprunter et pourra affecter une part de son excédent prévisionnel de fonctionnement 2022.

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à l'unanimité,
DÉLIBÈRE sur l'existence du débat d'orientations budgétaires et prend acte
de sa tenue sur la base du rapport.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

P. J. : rapport égalité femme/homme

Pour copie conforme,
Le Maire,

Véronique SARSELLI

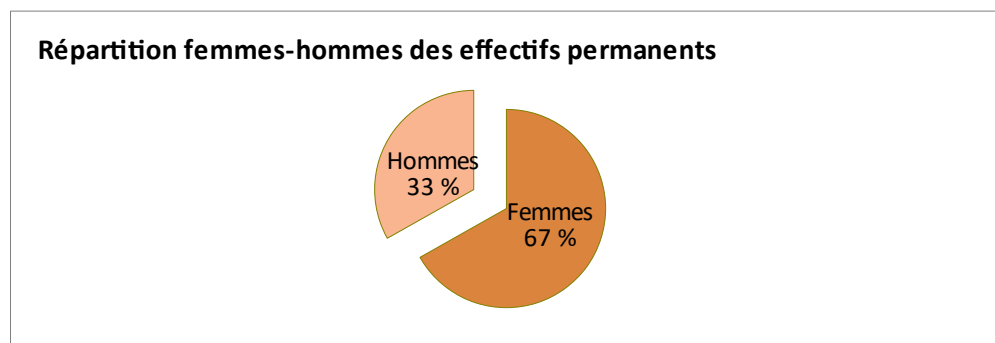
ANNEXE AU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES/ HOMMES

En application de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (articles 61 et 77 de la loi), les communes de plus de 20 000 habitants, doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Cette présentation a lieu préalablement aux débats d'orientation budgétaire.

Au 31 décembre 2022 les effectifs pourvus de la Ville de Sainte Foy-les-Lyon sont composés de **223** agents occupant des postes permanents, dont **32 non titulaires occupant des postes permanent se répartissant comme suit : 21 contractuels dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire (L332-14) et 11 contractuels remplaçants (L332-13).**

Les femmes représentent **67 %** des effectifs permanents (68 % sont des agents titulaires) et parmi les agents contractuels, 63 % sont des agents féminins.

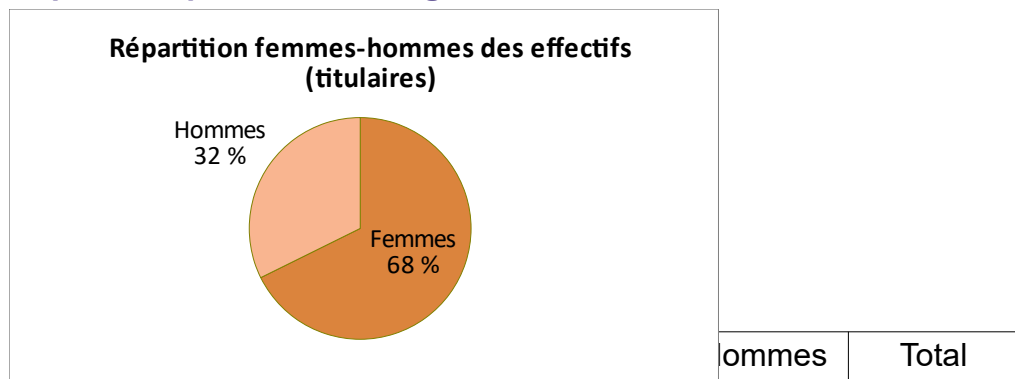


Au niveau national, 62 % des agents sont des femmes contre 46 % dans le secteur privé. Ce taux est de 56 % dans la fonction publique d'État, de 61 % dans la fonction publique territoriale et 78 % dans la fonction publique hospitalière.

Les agents à temps partiel sont dans la collectivité au nombre de 17 dont 2 hommes. Dans la collectivité, 17 agents sont à temps partiel, dont 2 hommes.

Au niveau national, 82 % des fonctionnaires à temps partiel sont des femmes. Dans la fonction publique territoriale, 29% des femmes fonctionnaires sont à temps partiel contre 7% des hommes.

Répartition par filière des agents titulaires au 31 décembre 2022

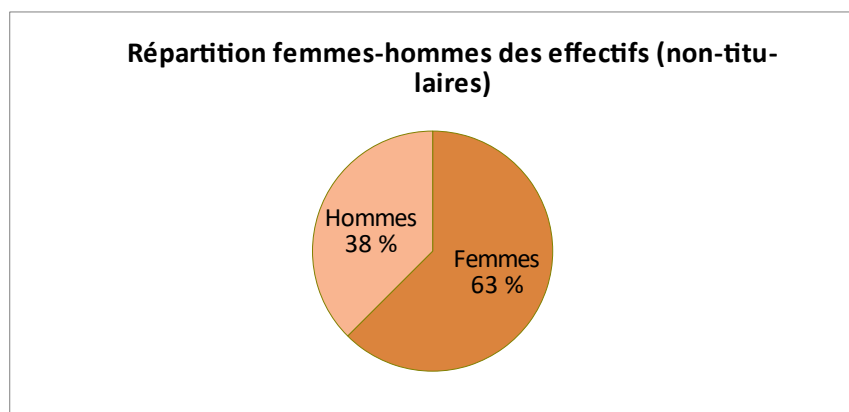


titulaires			
filière administrative	45	6	51
filière technique	41	36	77
filière animation	1	0	1
filière culturelle	23	9	32
filière médico- sociale	14	0	14
filière sportive	3	7	10
Filière sécurité	2	4	6
TOTAL	129	62	191

La répartition des effectifs d'agents titulaires entre femmes et hommes en 2022, est identique à celle de 2021.

Enfin, en 2022, 9 agents ont fait valoir leurs droits à la retraite dont 4 hommes et 5 femmes.

Répartition par filière des agents non titulaires au 31 décembre 2022

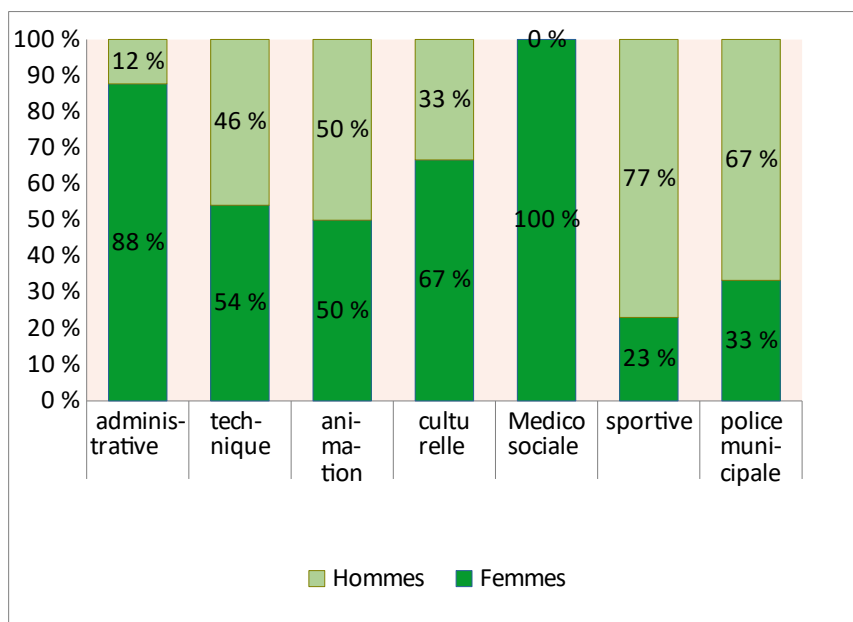


Répartition par filières des non titulaires	Femmes	Hommes	Total
filière administrative	5	1	6
filière technique	5	3	8
filière animation	0	1	1
filière culturelle	3	4	7
filière médico-sociale	7	0	7
filière sportive	0	3	3
filière sécurité	0	0	0
TOTAL	20	12	32

On note, par rapport à 2021, une augmentation des effectifs des hommes agents non titulaires qui s'explique principalement par le recrutement d'agents d'entretien et de restauration au service vie scolaire.

Répartition par filière des agents titulaires et non titulaires permanents au 31 décembre 2022

	Femmes	Hommes	Total
filière administrative	50	7	57
filière technique	46	39	85
filière animation	1	1	2
filière culturelle	26	13	39
filière médico-sociale	21	0	21
filière sportive	3	10	13
filière sécurité	2	4	6
TOTAL	149	74	223



La répartition entre femmes et hommes des effectifs des agents permanents dans une ville de la strate de Sainte Foy Lès Lyon n'évolue que très faiblement d'année en année.

La filière technique intègre les postes d'agents d'entretien et de restauration des groupes scolaires et des salles municipales, occupés majoritairement par des femmes, on note une augmentation de la représentation des hommes dans ces métiers. En revanche, les femmes sont très peu représentées dans les métiers techniques du bâtiment et des espaces verts. Il est à noter l'embauche d'une femme menuisière en remplacement d'un menuisier placé en disponibilité pour convenance personnelle.

La filière médico-sociale, qui concerne les ATSEM, reste essentiellement représentée par des femmes, 1 des 2 ATSEM homme que nous recensons en 2021 est parti par voie de mobilité pour un rapprochement familial.

La filière animation est représentée par un homme et une femme, sur des postes de coordinateurs périscolaires.

Au niveau national, dans la FPT:

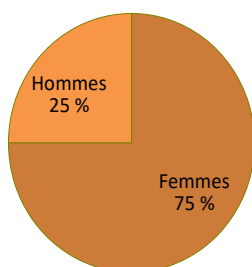
filrière administrative: 81 % de femmes / 19 % d'hommes
filrière technique: 41% de femmes / 59 % d'hommes
filrière animation: 72% de femmes / 28 % d'hommes
filrière culturelle: 63% de femmes / 37 % d'hommes
filrière médico-soc: 95% de femmes / 5 % d'hommes
filrière sportive: 28% de femmes / 72 % d'hommes
filrière sécurité-police: 25% de femmes / 75 % d'hommes

Source ; DGAFP chiffres clés de l'égalité professionnelle édition 2020

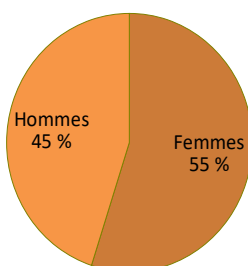
Répartition par catégorie hiérarchique (titulaires et non titulaires) au 31 décembre 2022 :

	Femmes	Hommes
cat A	12	4
cat B	33	27
cat C	104	43
	149	74

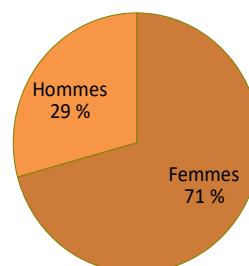
Catégorie A



Catégorie B



Catégorie C



Les agents de catégorie A représentent 7% des effectifs de la collectivité, ceux de la catégorie B 27%. et ceux de la catégorie C 66% .

Le déroulement de carrière :

La carrière des agents publics relève de 3 dispositifs :

- L'avancement d'échelon qui est de droit lorsque l'agent atteint la durée réglementaire entre 2 échelons
- L'avancement de grade qui n'est pas automatique et renvoie, selon les grades, à des conditions de profil de poste, d'organisation et de manière de servir. Les lignes directrices de gestion mises en place dans le cadre de la loi de transformation de la fonction publique, définissent les règles et les critères d'avancement.
- La promotion interne qui permet de changer de catégories ou de cadres d'emplois.

Sur l'année 2022, il a été prononcé :

- 87 avancements d'échelon dont 66 concernent des femmes
- 24 avancements de grade dont 16 concernent des femmes
- 1 promotion interne pour une femme. 3 dossiers avaient été présentés au Centre de Gestion ces 3 dossiers étaient ceux de 3 agents féminins.

2 demandes de congés parentaux toutes émanant de femmes ont été enregistrées sur 2022.

A propos des rémunérations :

Les rémunérations varient selon le grade détenu et sont identiques, à temps de travail et fonctions équivalentes, entre les hommes et les femmes. Les différences sont moins liées au sexe qu'à la filière ou au statut (cat A et B de la filière technique notamment).